

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**Séance du 20 Mai 2022**

<b>Nombre de Conseillers</b>	
en exercice	27
présents	17
représentés	6
votants	23
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
<b>Vote</b>	
Pour	23
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, Catherine CATHENOZ (Adjoint), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT (Conseillers Municipaux délégués), Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Sébastien JACQUES représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC  
Hervé CORON représenté par Dominique BONNET  
Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Marie Line LANG  
Armande REYNAUD représentée par Catherine CATHENOZ  
Valérie BLONDEAU représentée par Christelle MORBOIS  
Olivier GRILLOT représenté par Jacky REVERCHON

Absents : André JOURD'HUI, Nicolas DEVAUX, Pascal PINGLIEZ, Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Jacky REVERCHON

Convocation : 1<sup>er</sup> avril 2022  
-----

n° 83

Objet : Candidature de Poligny pour la reconnaissance du site de l'église Notre-Dame de Mouthier-Vieillard au titre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, dans le cadre de la candidature de Cluny et des Sites Clunisiens

VU la note de synthèse n° 2022-78 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 20 mai 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Aurélien Berthod-Blanc, adjoint délégué à la culture et au patrimoine,

CONSIDERANT que la Ville de Poligny est membre de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens (FESC) depuis le 18 juin 2009 pour l'église Notre-Dame de Mouthier-Vieillard, ancienne église d'un prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de Cluny,

CONSIDERANT que la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, avec le soutien de la Région Bourgogne Franche-Comté, a officiellement engagé en septembre 2017 un projet de classement au Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO, de Cluny et des Sites Clunisiens, afin de faire reconnaître et de protéger les témoignages patrimoniaux du rayonnement de l'abbaye bourguignonne de Cluny en Europe au cours de l'Histoire,

CONSIDERANT que la liste UNESCO du Patrimoine Mondial comporte plus de 1 000 sites constituant le patrimoine culturel et naturel que le Comité du Patrimoine Mondial considère comme ayant une valeur universelle exceptionnelle, sites culturels ou naturels qui « portent quelque chose qui parle à l'Humanité ». La Fédération Européenne des Sites Clunisiens doit ainsi aujourd'hui démontrer de quel phénomène historique Cluny et les Sites Clunisiens sont la manifestation, et s'ils correspondent à ce que certains identifient comme les origines de l'Europe telle que nous la connaissons aujourd'hui, afin de leur offrir la chance d'être éligibles sur la prestigieuse liste du Patrimoine Mondial.

.../. 2 –

CONSIDERANT que les plus de 1 600 sites de toute l'Europe répertoriés sur la base Clunypedia, dont l'église Notre-Dame de Mouthier-le-Vieillard de Poligny, implantée sur les chemins de Cluny, entre la ville bourguignonne et la Suisse, ne pourront pas être éligibles dans leur ensemble en raison de leur trop grand nombre, mais aussi parce que l'existence d'une gestion et d'une conservation efficaces de ce patrimoine, aujourd'hui comme demain, conjuguée à celle de la nécessité d'établir un lien clair et évident avec la liste implique une sélection effective et équilibrée pour sa constitution,

CONSIDERANT que l'église de Mouthier-le-Vieillard, attestée depuis l'an 922, et son prieuré dépendaient de l'abbaye de Baume, dont sont partis les moines qui ont fondé Cluny, la « petite Rome », qui a bouleversé l'Europe médiévale. Cette église possédait à l'origine trois nefs de quatre-vingt mètres de long et une multitude de chapelles. Magnifique édifice roman, elle a conservé sa toiture de lauzes et son clocher carré du XII<sup>ème</sup> siècle, coiffé d'une flèche octogonale percée de vingt fenêtres et flanquée de clochetons ornés de têtes animales et humaines. Elle a aussi été l'église paroissiale de Poligny jusqu'au XV<sup>ème</sup> siècle et la construction de la Collégiale Saint-Hippolyte. Avec les prieurés de Vaux et de Saint-Lothain tout proches, elle témoigne de l'empreinte de Cluny sur notre territoire, et de l'intégration de Poligny et ses environs dans le réseau européen lié à l'abbaye de Cluny.

CONSIDERANT qu'un programme de restauration des œuvres qu'elle renferme, aidé financièrement par la DRAC et le Département du Jura, a été entamé depuis quelques années par la Municipalité (la 3<sup>ème</sup> tranche est en cours) soutenu par le Comité de Sauvegarde de Mouthiers-le-Vieillard qui travaille à la valorisation de l'édifice depuis 1967 et qui y organise des visites libres ou commentées. Cette mise en valeur sera aussi très prochainement accentuée par un éclairage extérieur repensé et modernisé, inscrit au budget général 2022.

CONSIDERANT que les communes souhaitant avoir un patrimoine reconnu au titre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO doivent rechercher la transmission à la jeunesse, la préservation de leurs sites, ainsi que leur mise en valeur : la Ville de Poligny, dans sa politique patrimoniale, porte l'ensemble de ces valeurs et souhaite s'inscrire sur la liste « Cluny et les Sites Clunisiens Européens ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
à l'unanimité,

APPROUVE la candidature de Poligny pour la reconnaissance du site de l'église Notre-Dame de Mouthier-le-Vieillard au titre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, dans le cadre de la candidature de Cluny et des Sites Clunisiens.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



  
Dominique BONNET